

RESTAURATION SCOLAIRE

Un nouveau prestataire pour la rentrée 2023/2024

Le contrat de fourniture des repas pour la restauration scolaire prendra fin le 31 août 2023.

Le nouveau marché a donné lieu à un appel d'offre qui a été lancé en juin 2023.

Le cahier des charges permettait de comparer les offres :

- sur la qualité et la quantité des repas,
- la variété et la saisonnalité des produits,
- l'adaptabilité et la réactivité pour la commande des repas,
- et le tarif.

Sur ces critères, c'est la société Occitanie Restauration qui a été retenue.



Comme il fallait s'y attendre le prix d'achat des repas a subi une hausse notable (+ 30%).

La municipalité comme par le passé prendra à sa charge 50% de l'augmentation du repas et supportera en plus, les hausses des produits d'entretien, fluides, consommables et salaires.

Le prix du repas facturé aux familles a été fixé à 4 € pour la rentrée de septembre 2023 (adopté par le Conseil d'administration du CCAS le 6 juillet 2023).

Inscriptions pour la restauration scolaire

Les inscriptions sont à nouveau possibles, pour la restauration scolaire sur le portail famille à partir du 10 juillet 2023, et ce pour toute l'année scolaire.

EDITO



Chers Parents,

Une année scolaire, enfin normale, se termine.

Le contrat avec notre fournisseur pour la livraison des repas prendra fin en août 2023.

Le service du Centre Communal d'Action Sociale s'est mobilisé pour assurer dès la rentrée de septembre, un service équivalent de qualité, malheureusement avec une hausse du prix pour l'année scolaire 2023/2024, comme annoncé précédemment.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Jean-François JUSTE
Le Maire



❶ Pour les enfants de l'école maternelle qui mangent à la cantine, il est nécessaire de demander la carte de transport auprès de la RTCA

Frais de dossier (maternelle au lycée)



INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Carte de transport
Année scolaire 2023/2024

Par les familles :
par internet ou en agence

10 €

Pour l'année scolaire
2023/2024

INSCRIPTIONS TRANSPORT SCOLAIRE

En ligne du 15 mai au 27 août 2023
rendez-vous sur <https://rtca.carcassonne-agglo.fr>

En agence à compter du 15 mai 2023
Agence de la Mobilité 30 rue Georges Brassens à Carcassonne



<https://transportscolaire.carcassonne-agglo.fr/cacar/usager/index.php>

❷ A la rentrée, vous devrez déposer la carte de transport de votre enfant auprès de la responsable de l'ALAE maternelle qui la gardera tout au long de l'année scolaire pour pouvoir la présenter en cas de contrôle.

❸ Sans cette carte de transport obligatoire, votre enfant ne pourra être admis dans la navette, et par conséquent au restaurant scolaire.